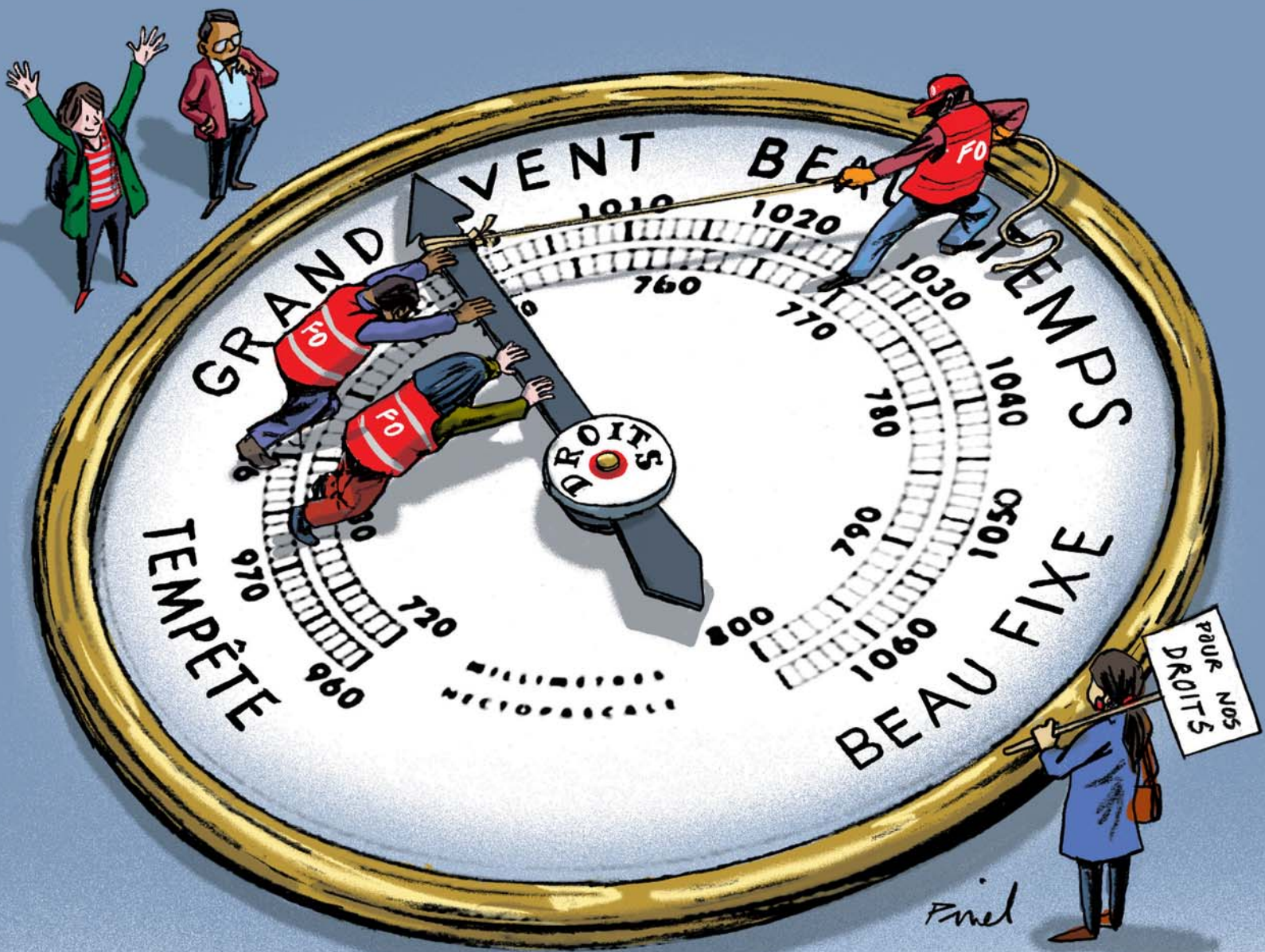


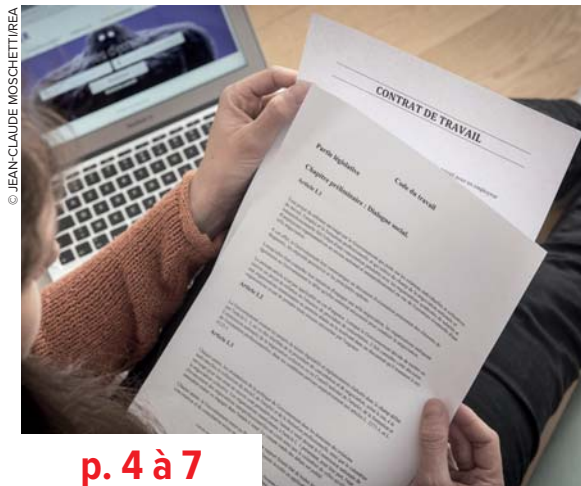
1 inFO militante

N° 3428 du 25 juin au 8 juillet 2025

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



NOS REVENDICATIONS TOUJOURS !



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Nos revendications, pour nos droits et dans notre modèle social

- Finances publiques 2026 : les menaces s'affinent.
- Loi de simplification : de quoi toujours inquiéter.
- MaPrimeRénov' : le chantier de l'été!
- Reconversions professionnelles : la négociation piétine.
- Assurance chômage : les comptes dans le rouge du fait des ponctions de l'État.
- Négociation collective en entreprise : en recul mais avec un meilleur taux de réussite.
- Journée nationale FO Jeunes le 25 juin.

//// DROIT (page 9)

- Inaptitude et reclassement.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Unions départementales : portraits des sept nouveaux secrétaires généraux.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Travail des enfants : malgré des progrès, toujours 138 millions de victimes.
- Au Danemark, l'âge de la retraite repoussé à 70 ans en 2040.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Pour une branche recouvrement au service de la justice sociale. À l'occasion des 80 ans de la Sécu, le secteur confédéral de la protection sociale collective revient sur son histoire.
- Thales Alenia Space : malgré le gel des suppressions d'emplois, les salariés toujours dans le flou.
- Salaires en solde chez IKEA.
- Intermarché Plan de campagne : les salariés exigent un PSE aux mesures dignes.
- Transport de voyageurs : la colère monte chez Keolis.
- Ircantec : un militant FO à la tête de l'institution.
- Police municipale : mobilisation à Paris à l'appel de FO.
- Éducation nationale : à quand de vrais moyens pour la médecine scolaire?
- FO exige des moyens pour les missions locales.

//// CULTURE (page 22)

- Théâtre. Travailleuse à tout faire.
- BD. Le quotidien d'un chantier indien.

//// PORTRAIT (page 23)

- Éluë secrétaire générale de FO-Énergie et Mines, Sandrine Tellier, dans la défense, toujours, du statut des personnels des IEG.



p. 16



p. 23

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juin 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



TOUT ÇA... POUR ÇA!

Ce qui devait arriver arriva. D'ultimes réunions en ultimes réunions, le mal nommé « conclave », convoqué à l'initiative du Premier ministre pour aménager la réforme des retraites, s'est terminé sur un échec.

Les différentes copies du patronat, des syndicats ou du médiateur sont restées lettre morte. Pas d'accord possible pour entériner les 64 ans, revoir l'âge du taux plein, le dispositif carrières longues, la pension des mères de famille ou les critères de pénibilité... Pas d'accord possible dans une concertation qui était dès le départ mal pensée, mal conçue, mal engagée... Cette concertation où l'on devait initialement pouvoir parler de tout, y compris de l'âge de départ, s'est rapidement rabougrie, le Premier ministre changeant les règles du jeu, donnant la priorité à l'équilibre financier des régimes et finissant par reconnaître qu'il n'était pas question de revenir sur les 64 ans.

Comme nous l'avions expliqué lors de la première réunion, il n'y avait rien à en attendre. Ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous convenaient! C'est parce que nous avons vite compris, qu'à aucun moment, notre revendication d'abrogation immédiate ne serait examinée que nous avons quitté le conclave. La méthode proposée visait au

contraire à nous associer au maintien de la réforme actuelle, au statu quo sur les 64 ans ou à l'introduction de la capitalisation, que nous rejetons.

Au-delà des tentatives du Premier ministre de maintenir le conclave sous perfusion, avec les organisations qui y participaient encore, il est temps de reconnaître l'échec d'un format et d'une méthode qui ne pouvaient pas fonctionner. Il est temps de revenir sur le terrain

qui est le nôtre, celui sur lequel nous obtenons des résultats, celui de la négociation collective. Sans interférence des pouvoirs publics.

L'emploi, le travail, est un des éléments clés de la croissance et donc de la préservation de notre modèle social. C'est le

sens de l'agenda social autonome sur lequel nous souhaitons avancer. C'est la seule voie de passage possible pour répondre aux attentes des travailleurs.

Il est temps de tirer les leçons d'une séquence qui n'aura servi ni les interlocuteurs sociaux, ni le dialogue social. Pour FO, il ne doit pas y avoir de nouvelle délégation paritaire permanente, placée auprès du gouvernement, sur quelque sujet que ce soit. FO, libre et indépendante, refuse et continuera de refuser toute instrumentalisation ou intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental.

**Il est temps de revenir
sur le terrain qui
est le nôtre, celui de
la négociation collective**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nos revendications, pour nos droits

Alors que le Premier ministre devrait dévoiler mi-juillet les grands traits des projets budgétaires pour 2026, l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales, pointés pour leurs dépenses, redoutent une forte baisse de celles-ci. Cela même alors qu'elles n'ont cessé d'être réduites au fil des années et que les impacts se font déjà douloureusement sentir. En ce début d'été qui est placé pour FO sous le signe de la négociation, toujours, et de la réaffirmation de son caractère essentiel; sous le signe aussi de la réaffirmation du paritarisme et avec, entre autres, la contestation d'une fragilisation d'un organisme tel que l'Unédic par un État prompt à le ponctionner; sous le signe encore du refus de déréglementations favorisant toujours plus les entreprises, les revendications de FO sont portées plus que jamais et sur tous les terrains pour décrocher de nouveaux droits.

Finances publiques

Suspense. À quelque trois semaines de la déclaration du Premier ministre devant détailler l'axe budgétaire pour 2026, aucun indice précis n'est apporté. Seule la visée générale est confirmée : réaliser un effort de 40 milliards d'euros sur les finances publiques (État, Sécurité sociale, collectivités territoriales), et par une forte réduction des dépenses. La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, indique : « Pour 2025, nous sommes en train de faire 23 milliards d'euros d'économies sur l'État et pour 2026, il y a une règle, c'est que nous n'augmenterons pas les dépenses de l'État. » Ce qui fait craindre leur gel, et sans indexation à l'inflation, leur baisse.

MaPrimeRénov' : le chantier de l'été!

MaPrimeRénov', printemps 2025 : le feuilleton de quelques semaines sur le mode du cafouillage a trouvé son épilogue. Le 17 juin, le ministère chargé du Logement a finalement annoncé que la suspension du dispositif de l'État, créé en 2020, s'adressant aux particuliers (dont les ménages modestes) et visant – par une aide financière sous conditions – à inciter à des travaux de rénovation énergétique et thermique, aura lieu du 23 juin au 15 septembre. Sont concernés par cet arrêt les nouveaux

dossiers de travaux d'ampleur et non les travaux isolés, ni ceux concernant les copropriétés. Mécontents, les professionnels de l'immobilier et du bâtiment seront de nouveau reçus à la mi-juillet au ministère. Celui-ci tire la sonnette d'alarme. MaPrimeRénov' – dotée en 2025 d'une enveloppe budgétaire de 3,6 milliards – rencontrerait un succès qui la dépasse : 122 000 ménages bénéficiaires en 2025, avec des aides en moyenne de 4 000 euros pour des travaux simples et de 40 000 euros pour une rénovation globale.

Or, le ministère craint la fonte de l'enveloppe d'ici septembre.

Des certifications bien coûteuses

Par ailleurs, le coût des travaux pour les rénovations d'ampleur a augmenté de 7% par rapport à 2024, avec une inflation à 2%. Des fraudes (dont des devis gonflés par les entreprises) sont donc suspectées. Un total de 44 000 avaient été détectées l'an dernier. Le ministère a décidé de revoir les règles du dispositif et de durcir le contrôle de certains de ses acteurs. Il entend par ailleurs impliquer davantage les entreprises fournisseuses d'énergie dans le financement de travaux pour des ménages modestes, cela en accordant un bonus à ces travaux et par l'augmentation des certifications d'économie d'énergie (CEE, créées en 2005) accordées, lesquelles financent une part de l'aide (que fixe le fournisseur) à la rénovation énergétique globale, réalisée par un professionnel. Cette part devrait doubler, passant à 60%. Fin 2024, la Cour des comptes, demandant une réforme, pointait une CEE compliquée, non exempte de fraudes, et un dispositif « coûteux pour les ménages ». La CEE affichait un coût de 6 milliards d'euros par an, en 2022 et 2023, répercuté dans les prix des énergies.

Valérie Forgeront



© PIERRE GLEIZES/REA

oits et dans notre modèle social

ques 2026 : les menaces s'affinent

Plus largement, le dispatching des efforts est à haut risque. À plus d'un titre. Les collectivités locales sont déjà vent debout contre un possible gel de leurs dotations, elles rappellent les 80 milliards d'euros d'économies qui leur ont été infligés depuis 2014 et leur risque d'endettement. La Sécu, elle, est attaquée de tous les côtés.

Sur fond d'économie morose...

Le 19 juin, le patron du Medef estimait que « *la dérive principale des finances publiques* » provenait des régimes sociaux, notamment maladie et retraites. Il préconisait de « *remettre en cause un certain nombre de dispositifs sociaux* ». La

veille, les experts du Comité d'alerte sur les dépenses de santé pointaient le risque d'un dépassement de l'Ondam (objectif des dépenses de santé) de 0,5% (1,3 milliard d'euros) en 2025. En accusées : les indemnités journalières, les dépenses hospitalières et de médicaments. Toutes déjà dans le collimateur du gouvernement pour des économies. Mais dans cet affichage de tensions sur les finances publiques, la recherche de recettes supplémentaires, fiscales et sociales, par une sollicitation plus forte des ultra-riches et des grandes entreprises, est toujours écartée. De même qu'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises, ce que demande cependant FO. L'Insee notait le 18 juin la destruction

de 120 000 emplois en deux trimestres et de 90 000 autres à venir d'ici la fin 2025, cela avec une croissance terne du PIB, à 0,6% sur l'année. Par ailleurs, le chômage grimperait à 7,7% fin 2025 et la consommation des ménages serait en repli, à 0,7%. Quant aux investissements, ceux des entreprises seraient en baisse de 0,8%, ceux des ménages en recul de 0,6%. De même pour les investissements publics. Faire peser sur les travailleurs, leur Sécu et leurs services publics, le poids le plus important de « *l'effort* » en 2026 risquerait d'être d'autant plus lourd de conséquences que l'économie est enlisée dans la morosité.

Valérie Forgeront

Loi de simplification : de quoi toujours inquiéter

Après un parcours parlementaire chaotique de plus d'un an, le projet de loi de « Simplification de la vie économique » a été adopté le 17 juin en première lecture par l'Assemblée. C'est donc cette version, portant la très médiatique suppression des ZFE, qui sera examinée en commission mixte paritaire afin d'établir un texte commun aux deux chambres. Si la suppression de la « simplification » du bulletin de paye – à laquelle FO s'était opposée – est confirmée, d'autres mesures interrogent, voire inquiètent. Le texte, qui par ailleurs prévoit de confier l'appréciation de l'impact de nouvelles normes dans les PME/TPE à un comité interministériel de la Transformation publique, amoindrit des obligations environnementales faites aux entreprises ou encore facilite leur accès aux marchés publics via de nouvelles déréglementations (relèvement des seuils d'accès). D'autres mesures concernent plus directement les salariés.

Rayés d'un trait de crayon...

Ainsi, ce projet prévoit, dans les entreprises de moins de 50 salariés, de réduire à un mois (contre deux) le délai d'information des salariés lors d'un projet de vente/reprise, acceptée, de l'entreprise. Et, en cas de non-respect de cette obligation, l'amende serait abaissée à 0,5% du montant de la vente, contre 2% actuellement. Le texte crée aussi la possibilité de réaliser « *par défaut* » les réunions de CSE et d'IRP par visioconférences (actuellement limitées à trois par an), « *sauf disposition contraire des statuts et sauf avis contraire expressément exprimé par les parties concernées* ».

Parmi les mesures encore, la suppression, au nom des économies, de plus de vingt comités, instances consultatives et agences. Contre cinq initialement. Si les CESER ont été préservés (grâce à l'action de FO notamment), le texte, qui prévoit aussi que pour toute commission/instance consultative créée, deux seront supprimées, conçoit par exemple l'arrêt du comité de suivi de la réforme « 100% santé », celui de l'Agence de financement des infrastructures de transport/AFIT (en 2026), du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, ou encore de l'Observatoire national de la politique de la ville... « *Réduire les opérateurs, c'est accroître la dépendance aux prestations privées, plus coûteuses et moins pilotables, au détriment de l'intérêt public* », pointait récemment la FEETS-FO.

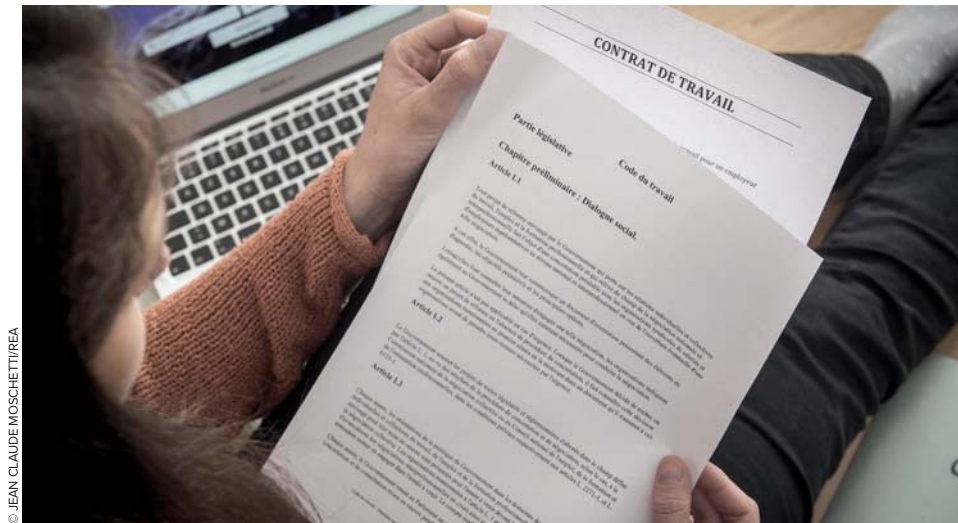
Valérie Forgeront



© ERIC TSCHAEN/REA

Nos revendications, pour nos droits

Reconversions professionnelles : la négociation piétine



quelques avancées, mais elles sont minimes. Le texte comprend beaucoup d'écueils autour de la rupture du contrat de travail du salarié à l'issue de sa formation », relève le négociateur FO.

Le maintien indispensable du contrat du travail

Comme lors des négociations sur le pacte de la vie au travail, le patronat remet en cause le maintien du contrat de travail lors de reconversions externes. Une clause en particulier fait bondir les syndicats : en cas de projet de transition professionnelle (PTP) à l'initiative du salarié, si sa demande a été reportée pour des raisons liées à l'activité de l'entreprise, le texte prévoit que le contrat de travail sera considéré rompu, après que l'employeur aura informé le salarié de la possibilité de réintégrer ou non l'entreprise, et en l'absence de réponse de ce dernier deux mois avant la fin de sa formation. Une ligne rouge pour FO, qui veut sécuriser le contrat de travail des salariés lors des reconversions.

Ariane Dupré

Le 16 juin, la séance de négociation sur les reconversions professionnelles n'aura finalement pas été conclusive. Une ultime réunion a dû être programmée le 25 juin. « On peut se poser la question de savoir si le patronat veut un accord ou pas. Ou en tout cas, s'il y a un accord, s'il veut qu'il soit retranscrit dans la loi dès maintenant », soupire

Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. L'accord devait en effet s'insérer dans le projet de loi sur l'emploi des seniors et le dialogue social, déjà examiné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale les 23 et 24 juin. Mais le patronat traîne des pieds. Le projet reste décrié par les syndicats. « Il y a

Négociation collective en entreprise : en recul mais avec un meilleur taux de réussite

Selon la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ministère du Travail), 16,2% des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole ont engagé une négociation collective en 2023. Cela traduit une nouvelle baisse, même ralentie, une tendance entamée depuis 2021 (17,8% des entreprises avaient alors négocié). Cette enquête annuelle sur le dialogue social révèle toutefois que le taux d'aboutissement des négociations (86,9%) n'a jamais été aussi élevé et gagne 2,2 points sur un an. Sans surprise, « salaires et primes » reste le thème de négociation le plus abordé, mais dans 9,9% seulement des entreprises. Moins de la moitié

(49,5%) des salariés sont concernés par de telles négociations, lesquelles aboutissent largement, néanmoins : 72,9% des entreprises ayant négocié sur ce thème ont conclu un accord ; 37,4% des salariés étaient concernés.

Une présence syndicale essentielle...

En 2023, dans leur ensemble, les négociations collectives dans les entreprises de ce champ ont concerné 61,4% des salariés. Et l'enquête confirme l'importance de la représentation syndicale... Ainsi, les entreprises comptant au moins un délégué syndical (DS) sont celles où l'on négocie le plus : 81,8% de

celles-ci ont entamé au moins une négociation en 2023, contre 23,9% de celles ne disposant que d'élus (au CSE, au conseil d'entreprise). Seulement 1,9% de celles n'ayant ni instance représentative du personnel ni délégué syndical ont ouvert des négociations. « C'est dans le domaine salarial que la présence de délégués syndicaux influence le plus la tenue de négociations. En effet, 84,9% des entreprises pourvues d'un délégué syndical négocient sur ce thème en 2023, une proportion en hausse de 0,1 point par rapport à 2022 », souligne la Dares, notant que seulement « 41,7% des entreprises ne disposant que d'élus négocient sur ce thème, soit 1,5 point de moins qu'en 2022 ».

Sandra Déraillot

droits et dans notre modèle social

Assurance chômage : les comptes dans le rouge du fait des ponctions de l'État

Un déficit de 300 millions d'euros en 2025 et de 400 millions en 2026, telles sont les nouvelles prévisions financières dévoilées le 12 juin par l'Unédic, l'organisme paritaire gestionnaire de l'Assurance chômage. Au-delà du contexte économique incertain, ce dernier pointe des recettes « *considérablement amputées par des décisions exogènes* », et notamment par les 12,05 milliards d'euros ponctionnés unilatéralement par l'État de 2023 à 2026 pour financer France Travail et France Compétences. « *Sans ces décisions, le solde aurait été excédentaire de 3,2 milliards d'euros en 2025, puis de*

4,7 milliards d'euros en 2026 », poursuit l'organisme.

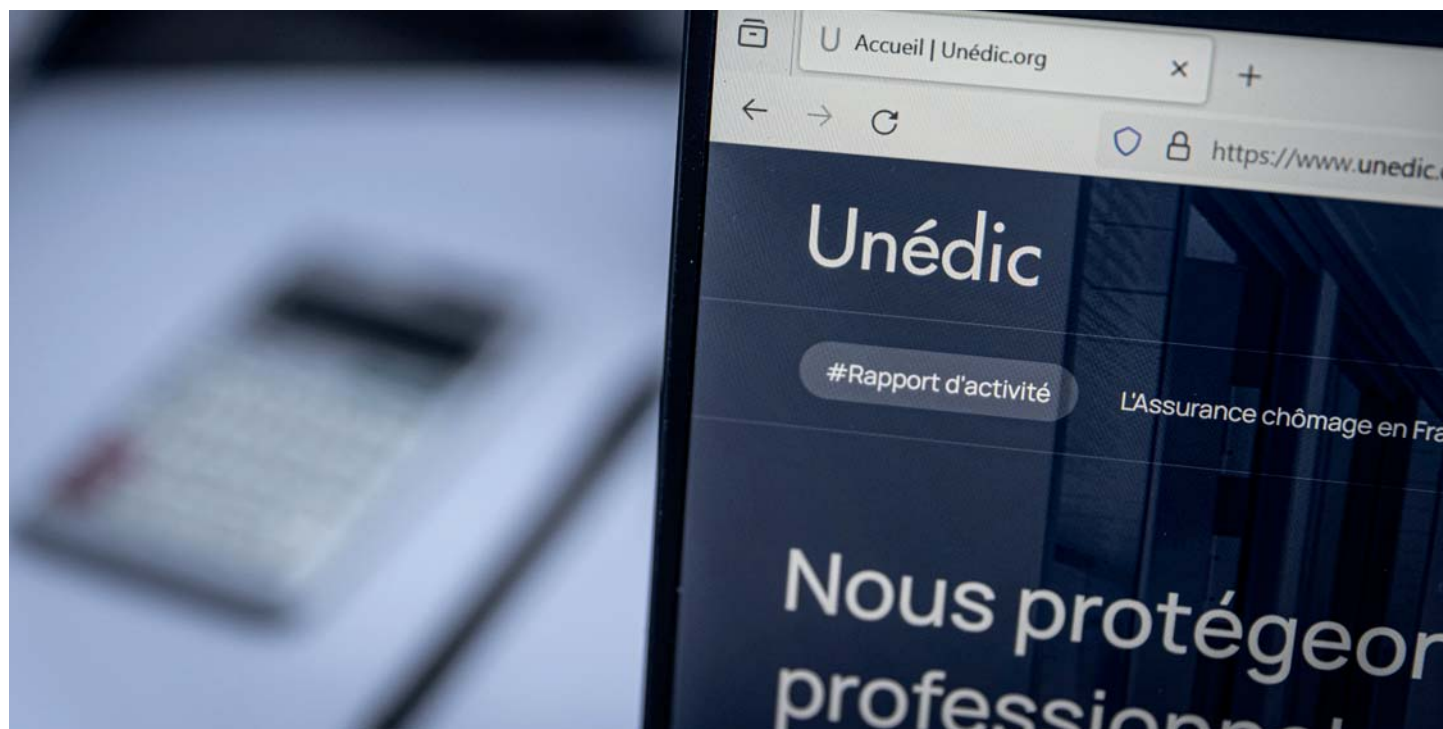
Le rôle d'amortisseur économique social fragilisé

Cette situation empêche le régime de se désendetter, alors que sa dette devrait atteindre 59,8 milliards d'euros en 2025, dont 18,1 milliards liés aux mesures d'urgence prises par l'État durant la crise sanitaire du Covid-19. « *La capacité de l'Assurance chômage à jouer son rôle d'amortisseur économique et social demeure ainsi nettement fragilisée* », prévient l'Unédic.

« *Aujourd'hui, en cas de crise, l'Unédic ne pourra faire face qu'en ayant recours à l'emprunt à des taux élevés. Cette situation est effectivement due aux ponctions de l'État, mais elle relève aussi de la responsabilité des employeurs qui ont refusé, à une époque où l'Assurance chômage avait des réserves, de créer un fonds de réserve, comme à l'Agirc-Arrco, et préféré baisser les cotisations patronales* », pointe Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Pour 2027, sans nouvelle ponction de l'État sur les comptes du régime, le solde serait positif de 5,3 milliards d'euros.

Clarisse Josselin



Journée nationale FO Jeunes le 25 juin

La confédération organise le 25 juin, à son siège parisien, une journée nationale FO Jeunes. Celle-ci est l'occasion de mieux connaître le groupe de travail FO Jeunes, relancé au sein de la confédération et dont s'occupe le secrétaire confédéral chargé du secteur International-Europe, Branislav Rugani. Cette journée ouverte par le secrétaire

général de la confédération, Frédéric Souillot, et qui doit accueillir de nombreux invités – dont le champion Morad Ferrahi –, est conçue autour de quatre ateliers de travail : le syndicalisme de la jeunesse, la dimension internationale et européenne de la jeunesse, la santé mentale et l'équilibre des temps de vie, la précarité et le logement.



Ne pas oublier de s'abonner!

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville : Téléphone :
Mail :
Tarif public ☐ Tarif adhérent individuel ☐
N° de carte :
Nom du syndicat :
Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an
Tarif adhérent 18 € par an
Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55



Inaptitude et reclassement

Une salariée est engagée en qualité d'agent de restauration en octobre 2011 par une association. Elle est déclarée inapte le 26 octobre 2020, avec mention que tout maintien dans un emploi serait gravement préjudiciable à son état de santé et que celui-ci faisait obstacle à tout reclassement.

Elle est licenciée pour inaptitude et impossibilité de reclassement le 16 novembre 2020.

Elle saisit le conseil de prud'hommes pour faire juger son licenciement sans cause réelle et sérieuse sur le fait, d'une part, que l'employeur devait faire connaître par écrit les motifs s'opposant à son reclassement et, d'autre part, que la recherche de reclassement par le médecin du travail se limitait à l'établissement et non aux autres établissements situés en dehors de sa compétence territoriale.

La cour d'appel rejette ses demandes et la salariée forme un pourvoi en cassation.

Par un arrêt du 11 juin 2025 (n°24-15297), la Cour de cassation rejette également les demandes de la salariée :

« 6. Selon l'article L. 1226-2-1 du Code du travail, lorsqu'il est impossible à l'employeur de proposer un autre emploi au salarié, il lui fait connaître par écrit les motifs qui s'opposent à son reclassement.

L'employeur ne peut rompre le contrat de travail que s'il justifie soit de son impossibilité de proposer un emploi dans les conditions prévues à l'article L. 1226-2, soit du refus par le salarié de l'emploi proposé dans ces conditions, soit de la mention expresse dans l'avis du médecin du travail que tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi.

7. L'arrêt constate que l'avis d'inaptitude mentionne expressément que tout maintien dans un emploi serait gravement préjudiciable à l'état de santé de la salariée.

8. La cour d'appel en a exactement déduit que, d'une part, l'employeur n'était pas tenu de notifier par écrit à la salariée, préalablement à la mise en œuvre de la procédure de licenciement, les motifs s'opposant au reclassement, d'autre part qu'il ne pouvait lui être reproché de ne pas avoir recherché un poste de reclassement dans les autres établissements de l'entreprise. »

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1226-2-1 du Code du travail dispose :

« Lorsqu'il est impossible à l'employeur de proposer un autre emploi au salarié, il lui fait connaître par écrit les motifs qui s'opposent à son reclassement.

L'employeur ne peut rompre le contrat de travail que s'il justifie soit de son impossibilité de proposer un emploi dans les conditions prévues à l'article L. 1226-2, **soit du refus par le salarié de l'emploi proposé dans ces conditions, soit de la mention expresse dans l'avis du médecin du travail que tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi.**

L'obligation de reclassement est réputée satisfaite lorsque l'employeur a proposé un emploi, dans les conditions prévues à l'article L. 1226-2, en prenant en compte l'avis et les indications du médecin du travail.

S'il prononce le licenciement, l'employeur respecte la procédure applicable au licenciement pour motif personnel prévue au chapitre II du titre III du présent livre. »

La Cour de cassation fait une interprétation extensive de l'article L. 1226-2-1 du Code du travail, car l'article n'interdit pas à l'employeur de notifier au salarié les motifs s'opposant au reclassement, même si le motif repose sur la décision du médecin du travail, les alinéas étant distincts...

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Unions départementales : portraits des sept nouveaux secrétaires généraux

Élus pour certains très récemment, pour d'autres il y a quelques mois déjà, sept nouveaux secrétaires généraux ont pris les rênes d'unions départementales FO. Celles du Finistère, de Haute-Garonne, du Gers, de l'Oise, des Yvelines, du Tarn-et-Garonne et de Saint-Pierre-et-Miquelon ont ainsi dernièrement renouvelé leurs instances. Ces nouveaux « SG d'UD » sont tous des militants chevronnés, donc ayant déjà de longues années de pratique syndicale derrière eux. Tous aussi sont bien décidés à booster plus encore le dynamisme de ces structures FO qui, au plus près du terrain, ont une composition et une vocation interprofessionnelles. Dans un contexte fait de beaucoup d'incertitudes pour les travailleurs, la détermination militante de ces nouveaux visages à faire aboutir les revendications, à défendre les droits des salariés et à développer toujours plus l'audience de FO sur le territoire sera particulièrement précieuse. Rencontre avec des camarades plein de projets pour porter encore plus haut la voix de FO.

Saint-Pierre-et-Miquelon

Lionel Aubry : « L'un des gros problèmes est la vie chère »



Élu secrétaire général de l'UD de Saint-Pierre-et-Miquelon en juin 2024, Lionel Aubry, 54 ans, était en réalité « déjà aux manettes » depuis plusieurs années, en tandem avec son prédécesseur.

Ce Bourguignon est arrivé dans l'archipel de l'Atlantique Nord en 1997, comme éducateur de voile et de natation. Il a adhéré à FO en 2013, à la suite d'un « souci professionnel » dans son école de voile. En 2015, il crée avec des camarades un syndicat à la mairie de Saint-Pierre, où il est désormais responsable de la fourrière animale et de la logistique des produits ménagers. Il entre également au bureau de l'UD.

L'une des problématiques de ce territoire de 6 000 habitants est la vie chère. « Si notre PIB par habitant est énorme, il n'est pas corrigé du

pouvoir d'achat. Or tout est très cher. L'alimentation coûte par exemple 70% plus cher qu'en métropole. Mais ce coût de la vie n'est pas pris en compte dans les plafonds d'obtention des prestations sociales. Donc certaines aides ne se déclenchent pas », explique-t-il.

Création d'une antenne AFOC

Pour prendre la défense des consommateurs et faire marcher la concurrence entre les quelques commerces de l'archipel, il souhaite créer une antenne locale de l'AFOC. Il revendique aussi une amélioration des pensions des retraités outre-mer des versants hospitaliers et territoriaux de la fonction publique.

Clarisse Josselin

Unions départementales : portraits de

Haute-Garonne

Patrice Pauly : « Rentrer dans la vie syndicale c'est la meilleure école »

Élu le 20 juin, Patrice Pauly a pris la tête de l'union départementale de la Haute-Garonne, dont il était secrétaire adjoint depuis trois ans. Qualiticien chez Airbus, fils de syndicalistes FO, il a tout naturellement perpétué l'engagement familial à son arrivée dans la vie active. « Pour avoir vécu et observé des injustices dans le monde du travail, j'ai toujours voulu être dans la défense des salariés et la recherche de solutions pour leur quotidien », résume-t-il.

Patrice Pauly reste positivement marqué par la mobilisation syndicale portée par FO chez l'avionneur pour conserver en France la fabrication de l'A320. Et il a trouvé dans l'engagement syndical une émancipation et le développement de connaissances sur de larges sujets de société. « On peut s'engager sur de nombreuses thématiques, développer des compétences juridiques, légales, sociales et acquérir toute cette richesse que l'on n'aurait jamais

acquise uniquement par l'exercice d'un métier. Rentrer dans la vie syndicale est la meilleure des écoles. »

De nombreux dossiers à porter

Si l'économie de son département (lequel est riche de plus de 84 syndicats FO) est parmi les plus dynamiques sur le plan de l'emploi, les raisons de se mobiliser dans son nouveau mandat ne manqueront pas. « La Haute-Garonne est aussi concernée par la précarité, qui a doublé ces dix dernières années, par la crise du logement, les difficultés des services publics – quelque cinq cents emplois ont été supprimés dans les services du département dernièrement – et bien sûr la crise hospitalière. » Patrice Pauly demeure secrétaire général du syndicat FO-Métaux de Haute-Garonne, secrétaire de l'Union des syndicats de la métallurgie Midi-Pyrénées. Il conserve également son mandat au Conseil

économique, social et environnemental régional.

Sandra Déraillot



Yvelines

Claude Bacca : « On a besoin d'aller chercher les cadres »



Claude Bacca, 54 ans, a été élu en décembre 2024 secrétaire général de l'UD des Yvelines. Ce métallo, entré à l'école de formation professionnelle Talbot à la fin de la troisième, a fait toute sa carrière chez Stellantis, essentiellement sur le site de Poissy, où il a fini « responsable suivi qualité à l'usage et durabilité ». Il est parti fin 2024 dans le cadre d'un plan de départ, puis est devenu salarié de l'UD, où il était déjà trésorier.

À six cents voix d'écart

Pour le mandat à venir, l'une des priorités du militant, qui a adhéré à FO en 2005, est de décrocher la deuxième place en termes de représentativité syndicale. À l'issue du dernier cycle électoral, l'écart entre FO

et la deuxième organisation n'était que de 600 voix pour 121475 votants dans le département.

« Pour y arriver, on a besoin d'aller chercher les cadres. À l'usine de Poissy, il n'y a plus que 2500 ouvriers, contre 12000 quand j'ai commencé en 1990. Désormais, les effectifs sont plus nombreux dans les bureaux d'études. Il y a aussi un gros travail à faire au technocentre Renault », explique Claude Bacca.

S'il se bat pour le maintien de l'emploi industriel dans le département, le militant accompagne aussi les salariés dans l'évolution des métiers, en les incitant à se former. Stellantis et Renault figurent parmi les plus gros employeurs du département, avec Sodexo.

Clarisse Josselin

Les sept nouveaux secrétaires généraux

Gers

Valérie Guittard : « J'apprends des choses tous les jours, c'est passionnant »

La priorité du nouveau mandat de Valérie Guittard : « Mettre en place une commission développement pour gagner du terrain et arriver à recruter de jeunes militants. » Mère de deux filles, étudiantes, cette infirmière de 51 ans a pris la tête de l'UD du Gers le 28 mars dernier. « Depuis, je suis un peu par monts et par vaux, c'est très intense. Je me mets à niveau sur le droit du travail et le secteur privé, j'apprends des choses tous les jours, c'est passionnant. » Si dans ce département le secteur public est le premier employeur, celui de l'agriculture arrive en deuxième position.

À FO « tout part de la base »

Syndiquée depuis 2010, dès son entrée à l'hôpital public, elle s'est formée

auprès de FO et a pris progressivement des responsabilités dans les instances représentatives (notamment au comité technique d'établissement...). « C'est le syndicat qui est venu me chercher en me proposant de siéger dans les instances quand je suis arrivée à Lombez. » Valérie exerçait auparavant dans le privé. « Je me sens très en accord avec les valeurs de FO et j'apprécie particulièrement le fait que chez nous tout part de la base. » Lorsqu'elle quitte Lombez pour le centre hospitalier d'Auch, elle se charge de relancer un syndicat FO dans la structure et en devient la secrétaire. En 2021 elle est également devenue secrétaire adjointe du groupement départemental santé, mandat qu'elle occupe toujours.

Sandra Déraillot



Finistère

Frédéric Coat : « Je dis aux militants : vous êtes chez vous! »

L'enjeu pour l'UD du Finistère, explique Frédéric Coat, 61 ans, « c'est la cohésion, le dynamisme, la confiance, la communication... On fait le maximum pour cela. » Élu secrétaire général le 26 novembre, « en poste » depuis le 1^{er} janvier, le militant – membre de l'UD depuis 2020 – ne ménage pas son énergie. « Je veux ouvrir les portes de l'UD. D'ailleurs, lors des stages, je dis aux militants : vous êtes chez vous! », indique celui qui a à cœur de faire vivre l'UD et lui permettre de « repartir vers de nouvelles aventures ». Et avec des atouts, souligne-t-il. « La FGTA-FO est très représentée dans le département, nous avons aussi un gros syndicat FO-Défense, une belle présence dans la santé, au Snudi FO, à la Socopa (abattoirs), à la biscuiterie Panier... À la CPAM, FO est récemment devenue le premier syndicat. » Par ailleurs, la « fréquentation de l'UD augmente », le service de conseiller du salarié « fonctionne

bien », les stages « se remplissent ». Pour resserrer plus encore les liens, l'UD projette l'organisation en septembre d'une



rencontre, à Brest et à Quimper, entre les secrétaires de syndicats.

« Il faut une relève »

Père et jeune grand-père, Frédéric a débuté sa carrière dans la grande distribution où il fut notamment directeur adjoint de supermarché. Mais de sérieux problèmes de dos l'ont contraint à changer de voie. Il sera alors commercial/VRP chez Agrigel (livraison à domicile de produits alimentaires), qui deviendra au fil des rachats Toupargel puis Place du marché. Encarté FO depuis 2005, il y exercera différents mandats syndicaux, dont celui de délégué national, jusqu'en 2023, date de la liquidation de l'entreprise et donc de son licenciement économique. Frédéric, qui prendra sa retraite dans un an, vise « idéalement » l'organisation d'un congrès en fin d'année. « Il faut une relève, apporter du sang neuf à l'UD, avec des militants jeunes et motivés ».

Valérie Forgeron

Unions départementales : portraits des sept nouveaux secrétaires généraux

Oise

Yvan Cayer : « Grâce à FO, j'ai bénéficié d'un ascenseur syndical »

Yvan Cayer, 52 ans, a été élu secrétaire général de l'UD de l'Oise en avril 2025. Chaudronnier de formation, il est ajusteur chez Safran, où il prépare des pièces d'avion. D'abord secrétaire, sans étiquette, du CHSCT, il a adhéré à FO en 2014 et créé une section dans son entreprise avec deux collègues. « À FO, j'ai retrouvé ma vision du syndicalisme, loin de toute emprise politique », souligne-t-il.

Élu à la commission administrative de l'UD et secrétaire de l'UL de Compiègne, il devient secrétaire adjoint de l'UD en novembre 2024. Il intègre par ailleurs une délégation chargée de négocier des accords d'entreprise à la suite d'une fusion de sites chez Safran. « Dans mon

entreprise, je n'ai pas connu d'ascenseur social, mais grâce à FO j'ai bénéficié d'un ascenseur syndical », se félicite le militant.

Améliorer la représentativité

Sa priorité pour le mandat à venir est d'améliorer l'audience de FO dans le département. Il mise notamment sur les formations des militants assurées par le CFMS, « un levier » pour le développement. Il souhaite également « revoir la stratégie concernant les protocoles d'accords préélectoraux », cela visant aussi à obtenir de meilleurs résultats en termes de créations de sections syndicales et de syndicats.

Clarisse Josselin



Tarn-et-Garonne

Alexandre Thos : « Il faut qu'on soit bien visibles » dans les entreprises

Après avoir été secrétaire général adjoint, Alexandre Thos a été élu le 6 juin secrétaire général de l'UD FO du Tarn-et-Garonne. À 50 ans, cet aide-soignant a un solide parcours syndical. Il a été élu FO pendant une dizaine d'années à l'APIM, un foyer pour personnes handicapées où il travaillait. Ayant découvert l'UD il y a dix ans, il s'est formé pour devenir conseiller du salarié et a commencé par tenir des permanences juridiques. « J'ai bien accroché avec la secrétaire générale. J'ai commencé à m'intéresser à l'inter-professionnel. » Puis Alexandre a été élu secrétaire départemental adjoint de l'Action sociale en 2019 et a rejoint la commission exécutive de l'UD. Il est par ailleurs élu au conseil d'administration de la CAF du Tarn-et-Garonne. « L'action syndicale est très mal connue. Les gens pensent que les syndicats sont là pour faire grève, mais ce n'est pas uniquement ça! Ils ne savent pas,

par exemple, que les caisses d'allocations familiales sont gérées de façon paritaire. Et que les syndicats y prennent des décisions qui peuvent les aider au quotidien. On peut ainsi débloquer une aide pour qu'un salarié

puisse payer les réparations de sa voiture et aller travailler. Il faut faire connaître ce rôle-là! »

Bientôt les élections de la fonction publique

Après plusieurs déménagements forcés, il y a un an, l'UD – avec le soutien de la confédération – a pu acheter un local à Montauban. Un soulagement pour Alexandre : « On est bien en vue sur la voie publique, en face de la médecine du travail. C'est important! » À la tête de l'UD, le secrétaire général veut développer l'implantation de FO dans les entreprises : « Il faut qu'on soit bien visibles. » Quant aux élections professionnelles qui auront lieu dans la fonction publique fin 2026, l'UD les prépare déjà.

Ariane Dupré



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES ŒUVRES SOCIALES IMPACTANTES

Upcoop accompagne les élus de Comités Sociaux Economiques (CSE) pour déployer une politique d'Activités Sociales et Culturelles (ASC) efficace et valoriser la mission d'élu au service des bénéficiaires.

ACCOMPAGNER & SOUTENIR LES SALARIÉS AU QUOTIDIEN

- Offrir l'accès à une large billetterie
- Faire plaisir aux salariés aux moments clefs avec le titre Cadhoc
- Offrir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Offrir tous les avantages en une seule carte



FACILITER LA MISSION D'ÉLU CSE

- Simplifier la gestion des dotations & subventions
- Faciliter le suivi comptable
- Fluidifier la communication avec les salariés

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

Travail des enfants : malgré des progrès, toujours 138 millions de victimes

Le monde n'a pas su tenir son engagement d'abolir le travail des enfants d'ici à 2025, mais la baisse de celui-ci sur tous les continents concernés donne des raisons d'espérer.

© BILAL ALHAMMOUD/ME-REA

Dans leurs objectifs de développement durable fixés en 2015, les États membres des Nations unies s'étaient fixé pour but d'abolir le travail des enfants d'ici à 2025. Dix ans plus tard, force est de constater que cette idée ambitieuse n'a toujours pas pu être concrétisée. En 2024, 138 millions d'enfants en étaient toujours victimes, soit environ 8% de la population enfantine mondiale, selon le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'UNICEF. Parmi

ces enfants et adolescents, 54 millions effectuent des travaux dangereux – sous terre, sous l'eau, très en hauteur, dans des espaces confinés avec des machines dangereuses, ou impliquant le port de charges lourdes. Dix-neuf pour cent de ces enfants mis en danger ont entre 5 et 11 ans.

FO lutte depuis toujours auprès des instances internationales pour demander l'éradication du travail des enfants, qui s'accompagne très souvent d'une déscolarisation et condamne donc ces personnes à

rester toute leur vie durant dans la grande précarité dans laquelle ils sont nés. Parmi les victimes du travail des enfants, 61% sont employés dans l'agriculture, 27% dans les services (travail domestique et vente sur les marchés) et 13% dans l'industrie (mines et manufactures).

Renforcer l'accès au travail décent des adultes

Si l'UNICEF et l'OIT soulignent dans leurs revendications l'importance de donner accès à une éducation de qualité à tous les enfants et de renforcer les systèmes de protection de l'enfance, ces politiques ciblées ne sauront suffire : FO se joint à ces institutions pour réclamer un renforcement des moyens en matière de protection sociale et d'accès à un travail décent pour les adultes. En effet, il est illusoire d'imaginer mettre fin au travail des enfants sans permettre à leurs parents de gagner dignement leur vie afin de pouvoir se passer d'eux dans l'économie familiale.

Point lumineux dans ce tableau : tous les continents concernés ont vu leur proportion d'enfants victimes baisser entre 2020 et 2024. En Asie et dans le Pacifique, 3,1% des enfants continuent d'être contraints à travailler, contre 5,6% en 2020. La situation reste critique en Afrique subsaharienne (21,5%). Pour tenir l'objectif d'une abolition d'ici 2030, les États devraient ainsi enregistrer des progrès onze fois plus rapides qu'actuellement.

Fanny Darcillon

Au Danemark, l'âge de la retraite repoussé à 70 ans en 2040

Être sur un chantier, à l'usine ou devant des élèves à 70 ans ? L'idée semble relever de la science-fiction, mais c'est bien ce qui attend les Danois nés après 1970. D'ici 2040, l'âge de départ à la retraite augmentera progressivement jusqu'à atteindre 70 ans, a décidé le Parlement fin mai. Cette réforme, qui a suscité des vagues de protestation de la part des travailleurs danois, s'appuie sur un accord de 2006 qui lie l'âge de départ à la retraite avec l'espérance de vie, qui augmente.

Les salariés agricoles et du BTP préoccupés

Sauf qu'espérance de vie n'est pas synonyme d'espérance de vie en bonne santé, et cette dernière ne croît pas nécessairement au même rythme. La logique qui consiste à travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps ne tient en outre pas compte des inégalités de santé et de mortalité : les classes sociales défavorisées et les travailleurs précaires seront plus susceptibles de finir leur vie professionnelle en situation d'incapacité, voire de mourir avant même l'âge de la retraite. Les syndicats danois du BTP et de l'agriculture se sont déclarés particulièrement préoccupés.

F. D.

Pour une branche recouvrement au service de la justice sociale



Éric Gautron,
secrétaire
confédéral
du secteur de
la protection
sociale collective.

Les URSSAF ont pour mission de contrôler, collecter et redistribuer les cotisations et contributions sociales finançant près de 880 organismes dans le domaine de la maladie, la retraite, la famille, les accidents du travail, etc. Depuis, leur rôle n'a cessé de croître, jusqu'à devenir un rouage essentiel de la solidarité nationale. En 2024, 571 milliards d'euros ont été encaissés par le réseau auprès de 11,8 millions de cotisants, ce qui en fait le cœur battant du financement de notre protection sociale.

par une évolution inquiétante du financement de la Sécurité sociale. La part des cotisations diminue (48% des recettes en 2023)⁴ en raison de la multiplication des mesures d'exonération (77,3 milliards d'euros en 2024)⁵ et du poids de la fraude aux cotisations, estimée entre 6 et 7,8 milliards d'euros (jusqu'à 10,2 milliards d'euros en incluant les erreurs de déclaration)⁶. Cette baisse de recette est directement supportée par l'ACOSS, ce qui contrevient à la mission de l'agence, qui n'a pas « vocation à s'endetter »⁷.

À l'approche des 80 ans de la Sécurité sociale, FO rappelle qu'il est urgent de revenir aux fondements de notre système de protection sociale. Cela passe par le rétablissement d'une équité contributive entre les entreprises et les assurés, indispensable au maintien d'un haut niveau de garantie couvert.

Ainsi, FO revendique un renforcement des moyens humains et matériels de la branche pour permettre aux URSSAF de remplir pleinement leurs missions, notamment dans la lutte contre la fraude.

FO revendique également la suppression progressive des allègements de cotisations, afin de rétablir un modèle social juste, équitable et solidaire.

« **D**e chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins », cette maxime fonde, depuis les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, notre système de sécurité sociale.

Elle repose sur un principe central : les cotisations sociales prélevées sur les revenus d'activité assurent, depuis près de quatre-vingts ans, un système de solidarité et d'équité contributive entre les entreprises et les personnes protégées.

Pour organiser cette collecte, le décret du 12 mai 1960 crée les URSSAF¹. Par la suite, l'ordonnance du 21 août 1967 institue une branche autonome : la branche recouvrement, confiée à l'ACOSS², chargée de la trésorerie de l'ensemble des caisses de Sécurité sociale.



Pourtant ce réseau est soumis à une pression croissante au nom de la « performance » et de la « rationalisation » : régionalisation³, mutualisations, suppressions de postes, missions accrues... Ces transformations nuisent à la qualité du service rendu comme aux conditions de travail des agents.

Parallèlement, la nature même des missions des URSSAF est altérée

¹ Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales.

² Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, devenue URSSAF Caisse nationale en 2021.

³ La COG État-ACOSS 2010/2013 est venue changer le maillage territorial des

URSSAF : vingt-deux URSSAF régionales remplacent les cent cinq départementales qui existaient auparavant.

⁴ Rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale – octobre 2024.

⁵ Annexe 4 – LFSS pour 2025.

⁶ Observatoire de l'impact du travail

dissimulé sur les finances sociales, réunion du 5 décembre 2024, HCFIPS : faisant des entreprises les premiers fraudeurs sociaux, bien loin devant les assurés sociaux (montant estimé à 4,4 milliards d'euros).

⁷ Rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale – 26 mai 2025.

Thales Alenia Space : malgré le gel des suppressions d'emplois, les salariés toujours dans le flou

Après des mois de mobilisation des salariés, le plan qui impactait 1000 emplois en France a été suspendu à mi-parcours. Pour autant, l'avenir de l'entreprise reste incertain, aggravant les risques psychosociaux.

Voilà des mois qu'une inter-syndicale menée par FO proteste contre la suppression de 980 emplois – via

des reclassements, des départs volontaires ou des départs à la retraite anticipés – sur les 4500 que compte Thales Alenia Space (TAS) en France. Début juin, le fabricant de satellites a annoncé un « *ralentissement* » de sa procédure jusqu'à mi-2026, mais non un véritable arrêt. Un début de rétropédalage que les salariés de TAS, où FO est le syndicat majoritaire, prennent comme une petite victoire, bien que 75% des départs aient déjà eu lieu depuis un an et bien que 33 postes soient encore menacés.

« La direction s'est rendu compte qu'on avait raison depuis le début, estime Benoît Lepeix, délégué syndical central de TAS. Ils se sont aperçus de l'épuisement et de la surcharge de travail des salariés. » En effet, si la branche spatiale du groupe Thales avait initialement tablé sur une baisse de la charge de travail, liée entre autres à la concurrence de l'américain SpaceX, les calculs se sont révélés mauvais. « Ils ont enfin partiellement pris en compte les besoins de la constellation européenne et le retard de certains programmes, explique Benoît Lepeix. Ce qui nous donne une surcharge de 140% pour fin 2025. »

Face à cette situation, les risques psychosociaux auxquels sont exposés les salariés de TAS n'ont fait que croître. Une enquête d'un cabinet de conseil, remise en septembre 2024, estimait que 13% des travailleurs de l'entreprise souffraient d'épuisement professionnel. « Le gros souci qu'on a aujourd'hui, c'est le manque de vision de l'avenir pour les salariés, expose Gilles Chassang, secrétaire du CSSCT central. Il y a également un problème de reconnaissance, qui a empiré du fait de la politique salariale à 0% de TAS. »

Vers un champion européen des satellites

Au niveau européen, les discussions se poursuivent sur l'opportunité d'opérer une fusion ou de créer un consortium entre les trois entreprises européennes : Thales Alenia Space, Airbus Defence and Space et Leonardo. « En matière de souveraineté, si on ne veut pas être dépendants des Chinois ou des Américains, il nous faut un champion européen des satellites », affirme Edwin Liard, secrétaire fédéral chez FO-Métaux. Sans pour autant entraîner des pertes d'emplois ou de compétences.

Fanny Darcillon



Les salariés mobilisés, ici à Toulouse en septembre 2024.

Salaires en solde chez IKEA

Plusieurs magasins IKEA ont débrayé ces derniers jours alors que se terminent les NAO. Le dernier projet d'accord, présenté le 18 juin par la direction, prévoit 1,6% d'augmentation si le salarié atteint son objectif; 2,4% s'il le dépasse. Rien n'est prévu pour les autres cas. Et pas d'augmentation collective. Tandis que FO demandait une mesure générale d'augmentation à hauteur de 5%. « La direction affiche un mépris total pour les salariés », résume Sébastien Heim, délégué syndical central FO.

Un employé sur dix ne sera pas augmenté

La proportion de salariés « à l'objectif » étant « prédéfinie », selon Dominique Nikonoff, délégué syndical central adjoint FO, il en résulte que 10% des employés ne percevront

aucune augmentation (ni individuelle, ni collective) en 2025, et que seuls 17% bénéficieront d'une augmentation de 2,4%. En revanche, 30% des cadres seront revalorisés de 2,4%. « La majeure partie du budget d'augmentation est captée par les cadres », constate Sébastien Heim. Dans ces conditions, « FO ne signe pas », déclare-t-il.

« La politique salariale d'IKEA consiste à coller à l'inflation, explique Dominique Nikonoff. Cela ne couvre pas les hausses des prix de l'électricité et du chauffage. » Et comme la grille des salaires, qui démarre « quasiment au Smic », ne progresse que d'une dizaine d'euros entre deux niveaux, les salariés ne peuvent pas non plus compter sur le fait de progresser dans la carrière pour faire progresser leur revenu.

Thierry Bouvines

Intermarché Plan de campagne : les salariés exigent un PSE aux mesures dignes

Les syndicats, dont FO, de l'Intermarché Plan de campagne (Bouches-du-Rhône) sont mobilisés pour obtenir un véritable accompagnement social des 122 salariés qui seront licenciés. D'autres magasins Intermarché, anciennement propriété de Casino, vont également fermer.

Fermeture définitive après changement de propriétaire. L'Intermarché de Plan de campagne, au nord de Marseille, a fermé ses portes le 26 avril 2025, moins d'un an après avoir remplacé son enseigne Casino par celle d'Intermarché. Il emploie 122 salariés. « Depuis la reprise du magasin par Intermarché, nous nous y attendions », déclare Saïda Azzedine, déléguée syndicale FO et élue au comité social et économique (CSE) du magasin, dans lequel elle travaille depuis trente et un ans. Plan de campagne fait partie des trente magasins rachetés à Casino qu'Intermarché va fermer, car « commercialement inexploitable » en raison d'un « manque d'investissements trop important ces dernières années », de « charges trop élevées » et d'une « politique commerciale inadaptée »,

expliquait l'enseigne dans un communiqué, début avril. « La direction n'a pas renégocié le bail ni réduit la surface du magasin. Elle a laissé le magasin périliter », explique de son côté Saïda Azzedine.

Nouvelle mobilisation le 27 juin

Les syndicats négocient actuellement un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Après l'échec de la réunion du 19 juin, la négociation pourrait se poursuivre, selon la déléguée FO. Les salariés se sont mobilisés le 6 juin, soutenus par la FGTA-FO, qui exige « des mesures sociales dignes pour tous les salariés impactés », et que « le groupe Intermarché assume pleinement ses responsabilités sociales au regard de ses profits colossaux ». Une autre mobilisation est prévue le 27 juin.

L'enjeu est d'obtenir des indemnités de licenciement et des congés de reclassement extra-légaux, ainsi qu'une enveloppe pour les salariés qui retrouvent rapidement du travail et qui ne bénéficieront pas du congé de reclassement. Le PSE de Plan de campagne est en outre regardé avec attention par les syndicats des autres magasins promis à la fermeture.

Les 122 salariés de Plan de campagne qui vont perdre leur emploi paient les conséquences d'années de gestion calamiteuse de Casino. Surendetté, le groupe a revendu 294 de ses magasins à Intermarché il y a moins de deux ans, dont 30, employant 700 salariés, ont donc été fermés. De son côté, Casino a procédé à son propre plan social de 2 400 licenciements.

Thierry Bouvines

Transport de voyageurs : la colère monte chez Keolis

Chez Keolis Tisse, société de transport de voyageurs qui possède deux dépôts en Essonne, une intersyndicale, à laquelle participe FO, a déposé le 20 juin un préavis de grève qui court jusqu'à fin décembre. Outre la question des salaires et celle de la négociation d'un accord de substitution – à la suite du changement de prestataire survenu en janvier 2024 dans le cadre d'un appel d'offres –, les revendications portent sur la vétusté des véhicules. Fin mai, un conducteur qui ramenait un bus au dépôt a cru mourir dans un grave accident survenu sur l'autoroute. « La question de la vétusté des bus est récurrente. On nous a promis de nouveaux bus avant fin juin, mais on ne les a

toujours pas vu arriver », dénonce Baha Boudhaouia, délégué FO.

Autres grèves

En Isère, chez Keolis Porte des Alpes, les salariés des sites de Voreppe et Goncelin ont été appelés à faire grève les 5 et 6 juin par deux syndicats dont FO. Ils contestent l'accord issu des NAO, qui porte le salaire horaire à 13,27 euros. « Deux syndicats ont signé cet accord sous la pression de la direction qui menaçait de retourner au taux conventionnel de 13,04 euros. Nous avons revendiqué un taux à 13,60 euros, pour être alignés sur deux autres transporteurs de la région », indique Stéphane Veyron,

délégué FO. Le préavis, établi jusqu'au 4 octobre, court toujours.

Clarisse Josselin



Ircantec : un militant FO à la tête de l'institution

L'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques a un nouveau président : Jean-Christophe Couvy, issu du syndicat FO Un1té.

À l'Ircantec, « on est totalement dans le paritarisme » de gestion, souligne Jean-Christophe Couvy, secrétaire national du syndicat FO Un1té et élu le 4 juin président de l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. Ce qu'illustre l'alternance de gouvernance entre représentants des employeurs publics et des salariés. Le militant, qui pour cette élection était présenté par la FGF-FO, siégeait depuis 2019 au conseil d'administration de l'Ircantec. Créée en décembre 1970 et opérationnelle dès le 1^{er} janvier 1971, l'institution, régime (obligatoire) par répartition et par points, est une grosse machine. Gérée par la Caisse des dépôts, elle comptait 3,25 millions d'actifs cotisants en 2023 et 2,33 millions d'allocataires (avec une pension moyenne mensuelle de 150 euros). Au total, 4,35 milliards d'euros de cotisations ont été encaissés et 3,97 milliards d'euros – en retraites

et capitaux – ont été versés. L'Ircantec « dispose d'une réserve de 17 milliards d'euros », rappelle Jean-Christophe Couvy et ces résultats doivent tout à la bonne gestion paritaire.

Faire connaître et rayonner l'Ircantec

Alors que la menace est assez régulière, l'institution écarte d'autant plus l'éventualité de devoir éponger les dettes d'autrui, sous-entendu de la CNRACL, dont les difficultés sont largement induites par une amputation de ses recettes – de 100 milliards d'euros en cinquante ans –, du fait notamment d'une « surcompensation » payée pendant vingt-six ans. Une fusion entre la CNRACL et l'Ircantec serait tout autant hors de question, souligne Jean-Christophe Couvy. De même que de déséquilibrer la gouvernance paritaire de l'institution. Fin 2024, le gouvernement, démissionnaire,

l'avait tenté. Face à la protestation syndicale unanime, le projet a été depuis abandonné. L'Ircantec, elle, regarde vers

l'avenir. Alors que se négocie actuellement une nouvelle COG (convention d'objectif et de gestion) avec la Caisse des dépôts et qu'un rendez-vous est pris le 2 juillet avec les ministères de tutelle, le président affiche les projets. Ainsi, « faire mieux connaître l'institution et la faire rayonner ». Par exemple faire connaître son fonds social pour des aides, ou encore sa pratique de l'investissement socialement responsable (dans les maisons pour seniors, les Ehpad, les résidences étudiantes...). « Nous sommes pionniers et cela représente 7% des actifs de l'Ircantec », indique Jean-Christophe Couvy. Autre objectif, et même si des campagnes ont déjà été menées, œuvrer à réduire le nombre des pensions non réclamées. Plus de 430 000 en 2024.

Valérie Forgeront



Police municipale : mobilisation à Paris à l'appel de FO

Les agents de police municipale de Paris et d'Île-de-France se sont rassemblés jeudi 12 juin, à l'appel de FO, devant la caserne Napoléon, siège de la direction de la police municipale parisienne. Une action qui a reçu le soutien de la confédération, représentée par Patricia Drevon. Leurs revendications

sont nombreuses. Au niveau national, ils demandent la prise en compte d'éléments variables (primes) dans le calcul de leur pension de retraite, comme cela se pratique dans la police nationale ou l'administration pénitentiaire. « Parce qu'on a de plus en plus de missions, et le ministère de l'Intérieur prépare d'ailleurs de nouveaux textes en ce sens, précise Malik Belhadj, responsable FO/DPMP et membre du bureau national FO-Police municipale. Mais le volet social ne suit pas. Nous voulons une vraie reconnaissance. » Le syndicat demande également le passage en catégorie B des agents actuellement en catégorie C.

Toutes les polices municipales

de France n'obéissant pas aux mêmes règles de fonctionnement et de rémunération, les agents parisiens formulent par ailleurs des revendications spécifiques. Notamment la revalorisation du régime indemnitaire de leurs directeurs et des chefs de service.

Une hiérarchie des rémunérations inversée

« Aujourd'hui, le brigadier principal gagne plus que le chef de service et le chef de service gagne plus que le directeur, ce n'est pas normal », observe Malik Belhadj. Pour les agents parisiens, une prime de panier-repas mais aussi l'accélération des demandes d'armement sont également revendiquées.

Sandra Déraillot



Éducation nationale : à quand de vrais moyens pour la médecine scolaire?

Le gouvernement multiplie les annonces sur la santé scolaire. Après des « Assises » mi-mai (boycottées par la FNEC FP-FO), le ministère de l'Éducation nationale vient de détailler le plan de « prise en charge de la souffrance psychique des élèves ». Sur fond de médecine scolaire sinistrée.

Le dispositif visant à détecter la souffrance psychique des élèves démarre dès à présent sa mise en place progressive. Parmi les mesures : à la rentrée 2026, dès l'âge de six ans, les élèves du primaire devront pouvoir bénéficier d'une « analyse personnalisée de leur situation de santé ». Dès ce mois de juin, en cas de besoin, les élèves des collèges et lycées doivent pouvoir consulter « en priorité » un centre médico-psychologique. D'ici la fin 2025, ces établissements devront se doter d'un « protocole de santé mentale », et deux agents formés deviendront « personnels repères » de problèmes psy. Les directeurs d'établissement, entre autres, recevront aussi des formations sur le sujet. Mais dans ce plan de bataille, pas d'annonce concernant les moyens qui seront affectés à la médecine scolaire, laminée.

La ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, note elle-même la vacance de près de 50% des postes de médecins. Professionnels auxquels elle promet une

revalorisation des carrières, jusqu'à 500 euros brut.

Un état des lieux dramatique

Promettant aussi « le renforcement des effectifs d'infirmiers et de psychologues de l'Éducation nationale ». Reste à voir ce que proposeront les textes budgétaires pour 2026, alors qu'un « effort » de 40 milliards d'euros sur les finances publiques est prôné par le gouvernement. Actuellement, le nombre de médecins est de 900 pour 12 millions d'élèves. Les infirmières ne sont,

elles, que 7800 quand il en faudrait le triple. Par ailleurs, on compte un psychologue pour 1500 élèves. « Il y a 1400 personnels psy en moins en quarante ans dans le second degré », indique la FNEC FP-FO. Cent vingt-cinq postes de psyEN dans le premier degré restent vacants depuis 2021 (sur les 147 places du concours 2025, 41 sont non pourvues) » Des départements sont « sans aucun médecin scolaire », et « le nombre de postes [d'infirmières, NDLR] ouverts est insuffisant pour couvrir tous les postes vacants », précise la fédération. Au fil de la réduction des moyens budgétaires depuis de longues années, l'attractivité des carrières médicales et psychosociales à l'Éducation nationale s'est effondrée. Bilan : « Ce refus de financer les professionnels de la santé scolaire conduit le ministère à (...) confier à des personnels non qualifiés des prérogatives médicales avec les conséquences que cela implique en termes de responsabilité, tout en générant des risques réels pour les élèves susceptibles d'être mal orientés », s'indigne la fédération FO.

Valérie Forgeront



© INGRID BAILLEULREA

FO exige des moyens pour les missions locales

CDD non renouvelés, départs non remplacés... Les missions locales, structures spécialisées dans l'aide à l'insertion socioprofessionnelle des 16-25 ans, ont perdu entre 10% et 20% de salariés en quelques mois, selon la fédération de l'action sociale FNAS-FO.

Cette saignée dans les effectifs est la conséquence directe d'une baisse de financement des structures, tant de la part de l'État – qui a réduit de 5,8% l'enveloppe allouée dans le budget

2025 – que des collectivités locales, qui ont été nombreuses à avoir elles aussi diminué leurs subventions.

Surcharge de travail

Or la demande d'accompagnement ne faiblit pas, entraînant, pour les salariés qui restent, une surcharge de travail, une perte de sens et un turn-over alarmant selon FO. Quant aux jeunes accompagnés, ils voient leurs entretiens écourtés du fait d'une baisse du nombre de conseillers.

La fédération dénonce également l'intégration forcée des missions locales au sein de France Travail, en application de la loi Plein emploi. « Les sanctions automatisées et la multiplication des contrats d'engagement transforment l'accompagnement en contrôle strict », poursuit la FNAS-FO, qui estime « urgent d'agir pour redonner aux missions locales les moyens humains et financiers nécessaires à leur mission essentielle ».

Clarisse Josselin

Théâtre

Travailleuse à tout faire

La compagnie Le Nez au Milieu du Village produit ses spectacles à partir d'enquêtes de terrain. Pour sa dernière pièce, elle est allée à la rencontre de travailleuses précaires et met en scène la vie d'une mère célibataire, racontée par ses trois enfants.



synthèse ou à la sur-représentation des femmes dans les emplois précaires.

Un théâtre de l'intime

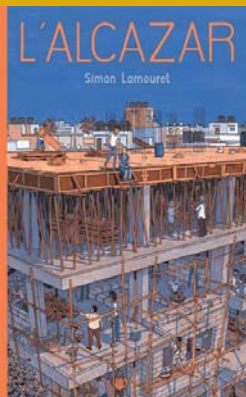
La pièce, conçue pour être jouée en appartement ou en collectivité (bibliothèques, milieu scolaire, etc.), s'installe au milieu d'un public en petit nombre. La proximité permet aux spectateurs de plonger immédiatement dans l'intimité de cette famille et n'en rend le propos que plus touchant. *Dans le silence des paumes* (créée en 2023) est présentée dans le cadre du festival Off d'Avignon, du 5 au 24 juillet. Une tournée est également prévue dans les centres communaux d'action sociale du Pays basque et de Midi-Pyrénées du 27 juillet au 5 août, aux Ateliers Médicis de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) en octobre et novembre prochains, au Théâtre Charles-Dullin du Grand Quevilly, les 25 et 26 novembre. Et bien d'autres dates encore sont programmées à travers la France, à découvrir sur le site Web de la compagnie.

Sandra Déraillot

Trois comédiens racontent une femme, leur mère, au lendemain de son décès. Une bosseuse acharnée. Il le fallait bien, puisque son mari, lui, a péri dans un accident du travail avant la quarantaine. Agent de ménage exposée aux produits solvants, commerçante de marché soumise aux aléas des températures, secrétaire harcelée par son patron, la vie d'une femme se déploie ainsi dans ses douleurs, ses espoirs, ses déceptions, ses émotions, ses secrets, comme ses enfants ne l'avaient probablement jamais envisagée.

Ce spectacle, *Dans le silence des paumes*, a été écrit par Florian Pâque, comédien, auteur et metteur en scène. Le texte en est disponible chez Lansman éditeur. Il a été conçu à l'issue d'ateliers de témoignages avec les habitants de Sevrans (Seine-Saint-Denis). Quelques extraits sonores de ces récits de travailleurs entrecoupent d'ailleurs les scènes de la pièce (« Si tu veux un deuxième rendez-vous avec une fille, mieux vaut ne pas dire que t'es plâtrier », conseille l'un d'eux), ainsi que des extraits d'interviews d'experts consacrés aux accidents du travail, aux dangers des expositions aux produits chimiques de

« *Dans le silence des paumes* », texte et mise en scène de Florian Pâque, avec Loelia Salvador, Nicolas Schmitt et Florian Pâque, production Le Nez au Milieu du Village, www.lenezaumilieuduvillage.com



BD

Le quotidien d'un chantier indien

L'Alcazar raconte la vie des ouvriers sur un chantier indien.

Mehboob, Raffik, Salma, Ali et les autres triment chaque jour sous la houlette du maçon Trinna, obligé de multiplier la gestion des chantiers pour parvenir à faire vivre sa famille. Simon Lamouret, l'auteur de ce roman graphique, a vécu et enseigné en Inde, à Bangalore. Il s'est fondé sur une véritable démarche documentaire pour construire son récit. Ses personnages ne sont pas vraiment fictifs. On retrouve dans cet ouvrage les difficiles conditions de vie des ouvriers, la tyrannie des contremaîtres,

les espoirs d'ascension sociale et leur déception, la débrouille au quotidien pour s'assurer un peu de confort et de mieux-être.... L'ouvrage a été publié, outre la France, en Inde, au Brésil et en Pologne. Il a été récompensé du prix Révélation BD de l'ADAGP en 2021 et vient de sortir en édition de poche.

S. D.

« *L'Alcazar* », de Simon Lamouret, éditions Sarbacane, 200 pages, 12,50 euros.

Élue secrétaire générale de FO-Énergie et Mines : **Sandrine Tellier**, dans la défense, toujours, du statut des personnels des IEG

Ex-secrétaire fédérale chargée de la branche des IEG, Sandrine Tellier, 49 ans, a été élue début juin secrétaire générale de FO-Énergie et Mines. Elle entend se battre pour préserver le statut, essentiel, du personnel des industries électriques et gazières. Et veut faire progresser FO aux élections des IRP dans la branche en 2027.

À 49 ans, Sandrine Tellier est depuis le 4 juin la nouvelle secrétaire générale de FO-Énergie et Mines, élue lors du congrès de la fédération qui se tenait à Arcachon du 2 au 5 juin. Elle succède à Alain André, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Cette lilloise, qui habite désormais près de Perpignan, a toujours eu l'âme militante. « *J'ai toujours été tournée vers les autres. À 17 ans, je voulais devenir assistante sociale. Mais j'étais trop jeune pour passer le concours.* » Sandrine entame un DEUG de psycho, puis décide de se lancer dans le monde du travail. En 1997, elle passe un concours d'agent d'accueil chez EDF-GDF et devient conseillère clientèle à l'agence de Tourcoing. Issue d'une famille de militants, elle adhère à FO deux ans plus tard, après avoir rencontré un militant FO chez EDF. « *J'aimais bien son comportement. Il était à l'écoute des salariés sur les plateaux, donnait des renseignements. Mais sans assener de pensée unique que je n'apprécie pas. J'aime bien cette liberté chez FO.* » Élue FO au CMP d'EDF-GDF de Lille, puis administratrice à la Caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales (CMCAS) de la branche IEG, Sandrine intègre en 2003 le « groupe jeunes » de la confédération. Elle y fait la connaissance d'Alain André, qui lui propose de coordonner un tel groupe au sein de la fédération. En 2007, Sandrine est élue administratrice de la Camieg, la caisse d'assurance maladie des IEG. En 2019, elle est élue secrétaire fédérale chargée de la protection sociale, puis devient déléguée de la branche IEG en 2021. La militante garde un souvenir fort de la grève des personnels des industries du gaz et de l'électricité en 2022 : « *On s'est bien battus. La mobilisation nous a permis de faire pression sur les employeurs. On a réussi à négocier une*

hausse conséquente du salaire national de base [3,3% à partir du milieu de grille, NDLR] au niveau de la branche. Les entreprises, et notamment EDF, ont dû lâcher des augmentations pour s'aligner sur celles de la branche. »

« Notre statut est protecteur »

À la tête de la fédération, Sandrine continuera à défendre le statut des IEG, attaqué par l'exécutif et le patronat. « *Les employeurs jugent que notre convention collective est archaïque, et qu'il faut liquider les stocks de salariés au statut. Un tel discours est intolérable! Notre statut est protecteur, il garantit une égalité de traitement du personnel pour les évolutions salariales et les salaires.* » Alors que les

négociations de branche sur les classifications et les rémunérations devraient reprendre dans un an, « *on se battra pour contrer ces attaques* », assure-t-elle. Dans ses objectifs également : la progression de FO lors des élections des IRP de la branche IEG en 2027. « *On est la quatrième organisation syndicale, on voudrait à minima passer troisième pour peser davantage.* » La fédération FO vient tout juste d'emménager à Montreuil, en banlieue parisienne. Mais malgré un agenda chargé, Sandrine, mère de deux enfants, a tenu à garder un pied à Rivesaltes, près de Perpignan. « *J'y retourne tous les week-ends. Je vais marcher dans les montagnes. C'est ma bouffée d'oxygène!* »

Ariane Dupré



© F. BLANC

80 ans



Sécurité sociale

La Sécu : un héritage
pour l'avenir

FO